Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Certifiante | Formation continue

Réf. : 24159506F — Mise à jour : 4 décembre 2025

Organisme responsable : **AUTO-ECOLE BASILE PLOUFRAGAN**

Présentation de la formation

Objectifs

Compétences théoriques évaluées (épreuves de tronc commun)

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues

connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers

connaître les obligations générales relatives aux véhicules

connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue

connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels

connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes

connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré

connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule

connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande

avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé

connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

Programme

Compétences pratiques évaluées

A- Conduite et sécurité

A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route

Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d’environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes)

Respecter l’ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements…

Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe…

Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers…)
Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
Respecter les distances et marges de sécurité
Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
Appliquer les principes d'écoconduite

A.2- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur), lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique)
Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations…)

A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages

Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse…)
Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles…)
Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Liste des certifications

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Code RS : 5635

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2144422S	Présentiel	Ploufragan	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #24159506F